

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 581 041

21 N° d'enregistrement national :

85 06493

51 Int Cl⁴ : B 65 D 85/20 // A 47 K 7/02.

12

DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION À UN BREVET D'INVENTION

A2

22 Date de dépôt : 29 avril 1985.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 44 du 31 octobre 1986.

60 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés : 1^{re} addition au brevet 85 03519 pris le 11 mars
1985.

71 Demandeur(s) : Société dite : TEMPO-SANYS. — FR.

72 Inventeur(s) : Annette Nicolas.

73 Titulaire(s) :

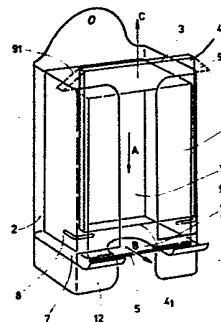
74 Mandataire(s) : Cabinet Bert, de Keravenant et Herrbur-
ger.

54 Dispositif de conditionnement et de distribution d'objets allongés.

57 a. L'invention concerne un dispositif de conditionnement
et de distribution de bâtonnets garnis d'ouate, se composant
d'un coffret 1 muni d'un couvercle 4 ainsi que d'un support de
réception rigide 2 portant un réceptacle 3 pour le coffret 1
muni de son couvercle 4 et une fente de passage 11 des
objets allongés 5.

b. Ce dispositif est caractérisé en ce que le couvercle 4 est
muni d'un rebord 40 sur trois de ses côtés, tandis que le
quatrième 4₁ est laissé libre de façon à permettre au couvercle
4 de coulisser sur le coffret 1.

c. L'invention se rapporte à la distribution de bâtonnets
garnis d'ouate.



FR 2 581 041 - A2

D

" Dispositif de conditionnement et de distribution d'objets allongés "

Le présent perfectionnement a pour objet un dispositif de conditionnement et de distribution d'objets allongés semblables, notamment de bâtonnets, garnis d'ouate à leurs deux extrémités.

5 Les bâtonnets ouatés sont, depuis de nombreuses années, largement utilisés notamment pour la toilette des enfants. Ces bâtonnets sont, généralement, présentés dans des boîtes en plastique de forme parallélépipédique ou cylindrique dont le rangement dans les salles de bains n'est
10 pas toujours des plus aisés.

En effet, il s'agit là d'un article dont l'usage très courant, oblige sans cesse à ouvrir ou fermer le couvercle de la boîte le contenant, ce qui n'est pas toujours très satisfaisant du point de vue de l'hygiène, et entraîne des
15 risques fréquents de chute, obligeant l'utilisateur à une remise en place longue et pénible, étant donné que les bâtonnets, pour pouvoir tous être placés dans la boîte les contenant, doivent toujours être rangés exactement parallèlement les uns aux autres.

20 Pour remédier à cet inconvénient, on a déjà proposé un dispositif de conditionnement et de distribution consistant en deux cylindres coaxiaux mobiles en rotation l'un par rapport à l'autre. Chacun de ces cylindres est muni d'une fente verticale de dimension assez grande pour qu'un
25 utilisateur puisse y passer les doigts ; lorsque les deux

encoches sont en regard l'une de l'autre, il est donc possible de saisir les bâtonnets se trouvant à l'intérieur du dispositif. Il s'agit là d'un dispositif relativement sophistiqué, donc onéreux, ne pouvant donner entière satisfaction
5 étant donné que, lorsqu'il n'y a plus beaucoup de bâtonnets à l'intérieur des cylindres, ceux-ci ont tendance à se coucher, et leur préhension s'avère assez incommode et nécessite l'utilisation des deux mains.

Le brevet principal a pour but de remédier à
10 ces inconvénients en proposant un dispositif de conditionnement et de distribution d'objets allongés semblables, notamment de bâtonnets garnis d'ouate à leurs deux extrémités qui soit extrêmement simple donc peu onéreux, et dont l'utilisation soit très pratique, même lorsqu'il n'y a plus beaucoup
15 de bâtonnets.

A cet effet, le dispositif objet du brevet principal est caractérisé en ce qu'il se compose d'un coffret parallélépipédique muni d'un couvercle amovible dont un côté, notamment le petit côté, a une longueur correspondant
20 à celle des objets allongés qu'il est destiné à contenir, parallèlement les uns aux autres, ainsi que d'un support de réception rigide comportant un réceptacle pour le coffret ouvert, ou, le cas échéant, muni de son couvercle, un socle et une fente de passage des objets allongés, sensiblement
25 horizontale, le coffret ainsi que le support de réception étant munis d'organes de préhension coopérant entre-eux pour permettre de saisir manuellement, notamment entre le pouce et l'index, les objets allongés se trouvant dans le coffret mis en place dans le réceptacle pour les faire glisser vers
30 l'extérieur par la fente de passage, le réceptacle comportant une face inférieure ou face d'appui destinée à recevoir une face ou face de repos du coffret, ainsi qu'une face avant ou de préhension portant la fente de passage des objets allongés à sa partie inférieure, située au niveau de la face d'appui.

35 Ce dispositif a pour avantage d'être d'une uti-

lisation très simple et très pratique ; il présente toutefois l'inconvénient d'obliger à enlever le couvercle du coffret avant de faire glisser ce dernier, avec son contenu, dans le réceptacle du support de réception. Or, l'expérience
5 à montré que cette opération n'est, en réalité, pas des plus commodes, et qu'il est fréquent de renverser les bâtonnets avant leur introduction dans le réceptacle.

Le présent perfectionnement a pour objet de remédier à cet inconvénient en créant une variante de dispositif pouvant être utilisé pour la distribution de bâtonnets
10 sans avoir à enlever le couvercle du coffret.

A cet effet, le présent perfectionnement concerne un dispositif du type décrit ci-dessus, caractérisé en ce que le couvercle est muni d'un rebord sur trois de ses
15 côtés, tandis que le quatrième, correspondant à la face de repos du coffret, est laissé libre de façon à permettre au couvercle de coulisser sur le coffret.

Ainsi, après introduction du coffret dans le réceptacle, il suffit de soulever le couvercle à sa partie
20 supérieure et de le faire glisser vers l'extérieur pour libérer la fente de passage, et donc permettre à l'utilisateur de saisir manuellement les bâtonnets.

Pour que ce dispositif puisse donner toute satisfaction, il est nécessaire de prévoir un moyen pour maintenir, lors du glissement, le couvercle au-dessus de la
25 fente de passage, sans que l'utilisateur n'ait à le maintenir manuellement dans cette position.

A cet effet, et selon une autre caractéristique du présent perfectionnement, le dispositif est muni, à sa
30 partie interne, de butées susceptibles, lors du coulisement du couvercle, de le maintenir au-dessus de la fente de passage.

Selon une première variante du présent perfectionnement, ces butées sont constituées par deux bourrelets
35 en équerre prévus sur les bords latéraux de la partie inter-

ne de la face de préhension du réceptacle.

Selon une seconde variante du présent perfectionnement, ces butées sont constituées par deux ergots latéraux de forme trapézoïdale situés sur les rebords du couvercle à l'opposé de son côté ne portant pas de rebord.

Lors du glissement du couvercle, ces ergots viennent automatiquement en butée contre les extrémités des faces latérales du réceptacle pour maintenir le couvercle au-dessus de la fente de passage.

Bien entendu, ces caractéristiques ne sont données qu'à titre d'exemple et les butées pourraient avoir une configuration autre sans pour cela sortir du cadre de l'invention.

L'expérience a montré que, pour que le dispositif puisse être utilisé de manière optimale, les butées doivent être disposées de manière à maintenir le couvercle à environ deux centimètres de la face d'appui du réceptacle.

Les caractéristiques du dispositif qui fait l'objet du présent perfectionnement seront décrites plus en détail en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective du dispositif conforme au présent perfectionnement,
- la figure 2 représente le support de réception,
- la figure 3 représente le coffret contenant les bâtonnets,
- la figure 4 représente une variante du couvercle.

Sur ces figures, les éléments similaires à ceux du dispositif conforme au brevet principal sont désignés par les mêmes références et ne seront pas décrits en détail dans un but de brièveté.

Selon les figures, le dispositif conforme au présent perfectionnement comporte un coffret 1 de forme parallélépipédique muni d'un couvercle amovible 4 dont les

petits côtés 6_1 , 6_2 ont une longueur correspondant à celle des objets allongés 5 qu'il est destiné à contenir parallèlement les uns aux autres.

Ce dispositif comporte également un support de réception rigide 2 portant un réceptacle 3 pour le coffret 1 muni de son couvercle 4, ainsi qu'un socle 12 et une fente de passage 11 des objets allongés 5 qui est sensiblement horizontale.

Le coffret 1 ainsi que le support de réception 2 sont munis d'organes de préhension 13, 14, 15 similaires à ceux du dispositif objet du brevet principal ; ces organes coopèrent entre-eux pour permettre de saisir manuellement, notamment entre le pouce et l'index, les objets allongés se trouvant dans le coffret 1 mis en place dans le réceptacle 3 pour les faire glisser vers l'extérieur par la fente de passage 11.

Le réceptacle 3 comporte, par ailleurs, une face inférieure ou face d'appui 7 destinée à recevoir une face ou face de repos 8 du coffret 1 ainsi qu'une face avant de préhension 9 qui porte la fente de passage 11 des objets allongés 5 à sa partie inférieure située au niveau de la face d'appui 7.

Selon les figures 1 et 3, le couvercle 4 est muni d'un rebord 40 sur trois de ses côtés, tandis que le quatrième 4_1 correspondant au petit côté 6_1 et à la face de repos 8 du coffret 1 est laissé libre de façon à permettre au couvercle 4 de coulisser sur le coffret 1, comme représenté sur la figure 3.

Cette caractéristique permet de mettre en place dans le réceptacle 3, l'ensemble coffret 1 - couvercle 4, puis, dans un second temps, de libérer la fente de passage 11 en soulevant manuellement le couvercle 4 selon la flèche C comme représenté sur la figure 1.

Il convient de remarquer que conformément au présent perfectionnement, la face 4_2 du couvercle 4 opposée

à la face 4_1 pourrait être elle-aussi dépourvue de rebord 40.

Pour permettre de retenir le couvercle dans cette position, selon une première variante du dispositif conforme au présent perfectionnement, la face de préhension 9 du réceptacle 3 est munie, à sa partie interne et sur ses bords latéraux, de deux bourrelets en équette 90 faisant office de butée de manière à maintenir, après coulissement du couvercle 4, son côté 4_1 dépourvu de rebords 40 au-dessus de la fente de passage 11.

10 Selon la figure 2, la distance d entre les bourrelets 90 et la face d'appui 7 du réceptacle 3 est approximativement égale à deux centimètres.

La configuration décrite ci-dessus présente, si on la compare au dispositif objet du brevet principal, 15 l'avantage de permettre l'introduction du coffret avec son couvercle, et donc d'éviter tout risque de renversement du coffret 1 au moment de cette introduction.

Selon la figure 4, et conformément à une seconde variante du dispositif objet du présent perfectionnement, 20 le couvercle 4 est muni, sur les bords de son côté 4_2 opposé au côté 4_1 ne portant pas de rebord 40, de deux ergots latéraux 91 de forme trapézoïdale faisant office de butées lors du coulissement du coffret 1 et du couvercle 4 à l'intérieur du réceptacle 3 comme représenté en pointillés sur la figure 25 1, pour retenir le couvercle 4 au-dessus de la fente de passage 11 des objets allongés 5.

L'expérience a montré que pour obtenir un fonctionnement correct du dispositif, la longueur d_1 des ergots latéraux 91 devait être de l'ordre de deux centi- 30 mètres.

R E V E N D I C A T I O N S

1°) Dispositif de conditionnement et de distribution d'objets allongés semblables, notamment de bâtonnets garnis d'ouate à leurs deux extrémités, se composant d'un coffret (1) parallélépipédique muni d'un couvercle amovible (4), dont un côté, notamment le petit côté (6), a une longueur correspondant à celle des objets allongés (5) qu'il est destiné à contenir parallèlement les uns aux autres, ainsi que d'un support de réception rigide (2) portant un réceptacle (3) pour le coffret (1) ouverte ou, le cas échéant, muni de son couvercle (4), un socle (12) et une fente de passage (11) des objets allongés (5), sensiblement horizontale, le coffret (1) ainsi que le support de réception (2) étant munis d'organes de préhension (13, 14, 15) coopérant entre-eux pour permettre de saisir manuellement, notamment entre le pouce et l'index, les objets allongés (5) se trouvant dans le coffret (1) mis en place dans le réceptacle (3) pour les faire glisser vers l'extérieur par la fente de passage (11), le réceptacle (3) comportant une face inférieure ou face d'appui (7) destinée à recevoir une face ou face de repos (8) du coffret (1), ainsi qu'une face avant ou de préhension (9) portant la fente de passage (11) des objets allongés à sa partie inférieure, située au niveau de la face d'appui (7), selon le brevet principal, dispositif caractérisé en ce que le couvercle (4) est muni d'un rebord (40) sur trois de ses côtés, tandis que le quatrième (4₁) correspondant à la face de repos (8) du coffret (1) est laissé libre de façon à permettre au couvercle (4) de coulisser sur le coffret (1).

2°) Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est muni de butées (90, 91) susceptibles, lors du coulisement du couvercle (4), de maintenir son côté (4₁) au-dessus de la fente de passage (11).

3°) Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les butées sont cons-

tituées par deux bourrelets en équerre (90) prévus sur les bords latéraux de la partie interne de la face de préhension (9) du réceptacle (3).

5 4°) Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les butées sont disposées à environ deux centimètres de la face d'appui du réceptacle (3).

10 5°) Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les butées sont constituées par deux ergots latéraux (91) de forme trapézoïdale situés sur les rebords (40) du couvercle (4) à l'opposé du côté (4₁).

15 6°) Dispositif selon la revendication 5, caractérisé en ce que les ergots (91) ont une longueur d'environ deux centimètres.

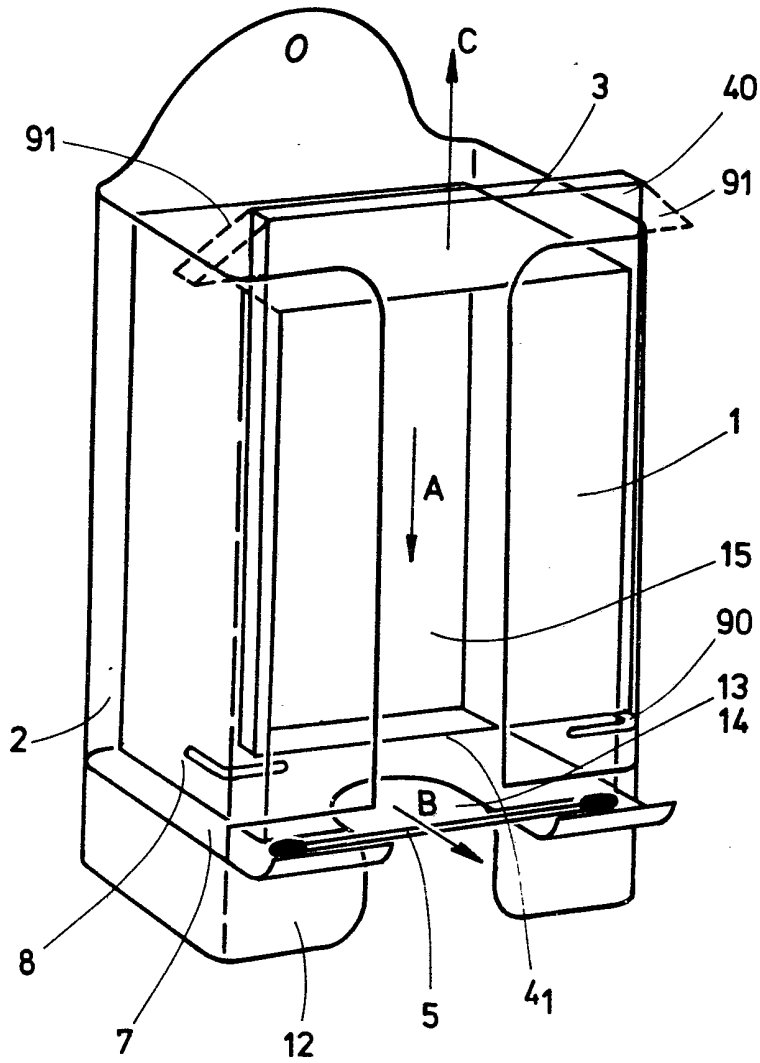


Fig.1

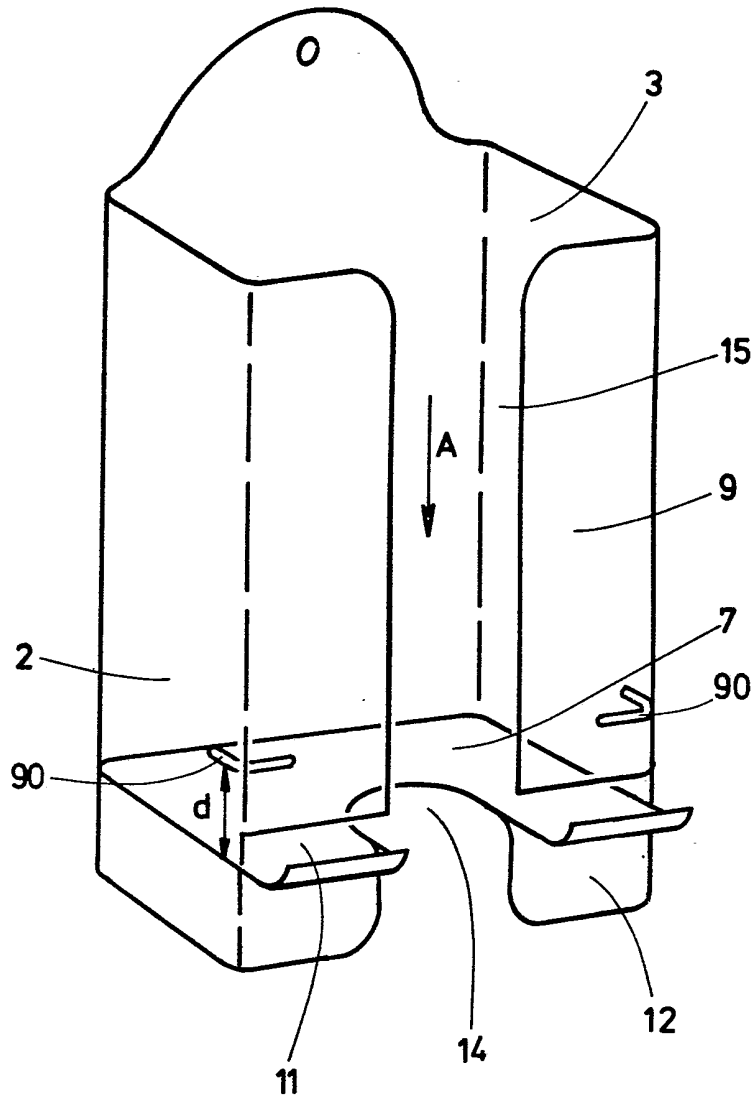


Fig. 2



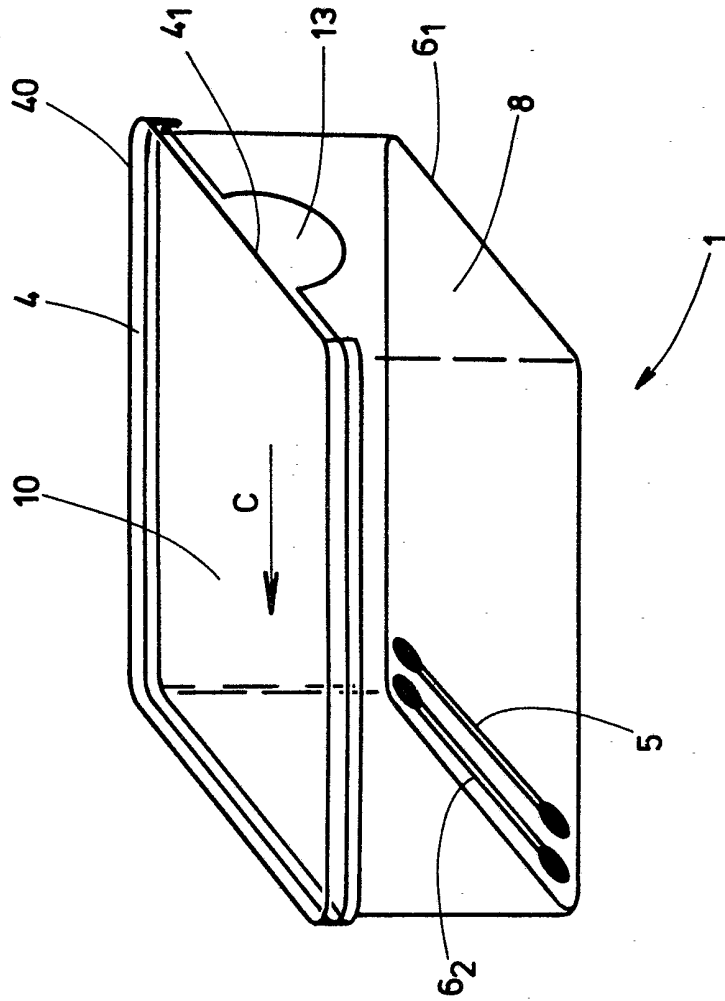


Fig. 3

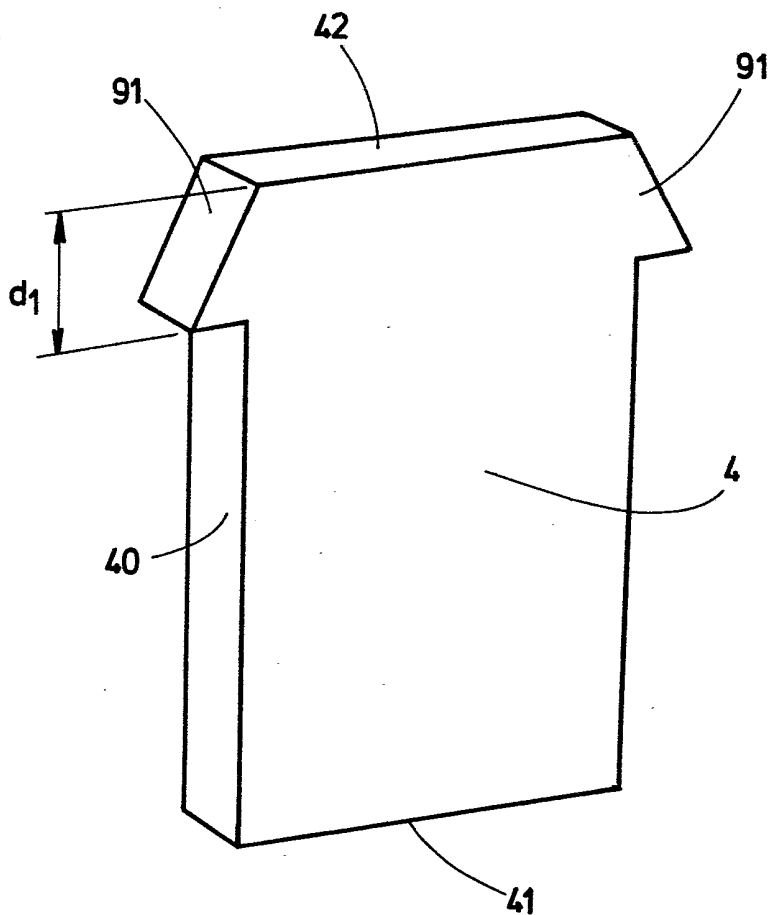


Fig.4

